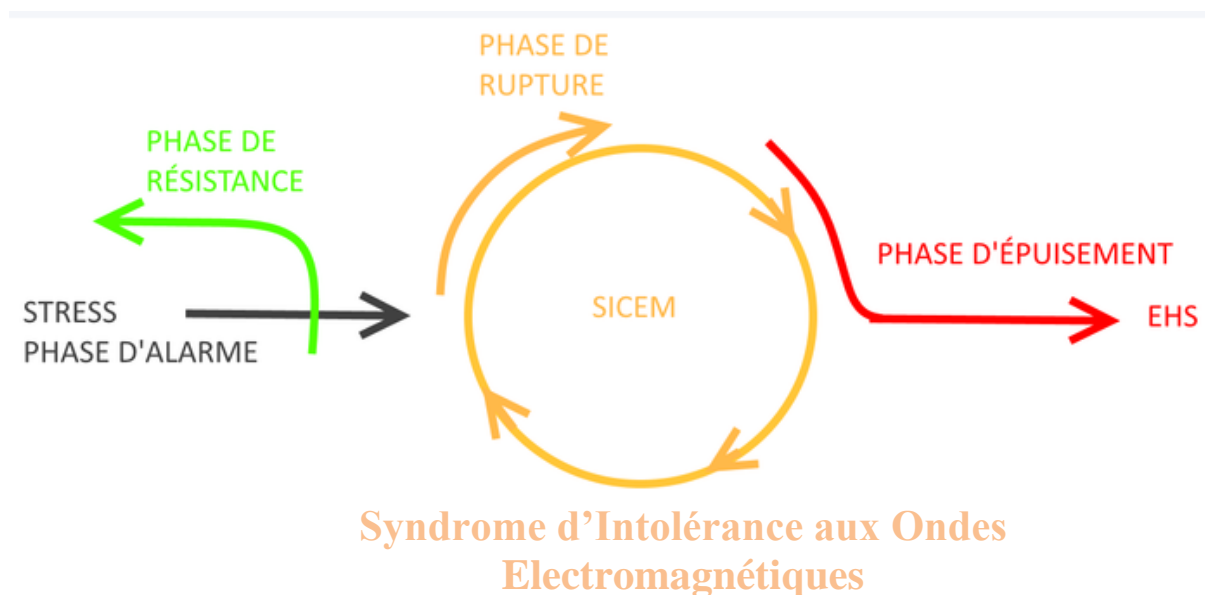


# EFFET DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES SUR LE VIVANT CELA NOUS CONCERNE TOUS



Infos du 9/9 au 13/12/2022.

## AU SOMMAIRE

1)	09/09/2022 : Le juge des référés-suspension est compétent pour ordonner la suspension du fonctionnement d'une antenne relais : Conseil d'Etat, 17 août 2022, Société Orange et autres .....	2
2)	08/11/2022 : Eoliennes : les risques sanitaires.....	3
3)	13/11/2022 : <b>Sensibilité de l'eau morphogénique aux ondes électromagnétiques</b> .....	3
4)	26/11/2022 : Eoliennes versus vaches mortes : le grand concours, le grand scandale, le silence qui tue !.....	4
5)	27/11/2022 : Manifestation de Mazeyrat d'Allier du 9 octobre 2022: compte rendu et retours .....	6
6)	01/12/2022 : <b>(vidéo) Contrainte de vivre dans une caravane A cause des ondes</b> .....	9
7)	04/12/2022 : <b>Dominique Belpomme   Électrosensibilité: une véritable pandémie</b> .....	10
8)	07/12/2022 : Ondes électromagnétiques : Dans la Sarthe, Patrick Pilon veut faire éclater un "scandale sanitaire" .....	10
9)	11/12/2022 : Antennes/relais et cancers pédiatriques.....	14
10)	12/12/2022 : <b>2eme suicide d'EHS : après Christophe MERGAULT, celui de Jean-Marie PUYPE</b> .....	16
11)	13/12/2022 : Contrôles de DAS : les omissions coupables de l'ANFR.....	21

1) 09/09/2022 : Le juge des référés-suspension est compétent pour ordonner la suspension du fonctionnement d'une antenne relais : Conseil d'Etat, 17 août 2022, Société Orange et autres

<https://actualites.huglo-lepage.com/le-juge-des-referes-suspension-est-competent-pour-ordonner-la-suspension-du-fonctionnement-dune-antenne-relais-conseil-detat-17-aout-2022-societe-orange-et-autres/>



La commune de Mazeyrat d'Allier faisait partie des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles en 2019. Le maire a pris un arrêté le 22 janvier 2021 par lequel il n'a pas fait valoir d'opposition à la déclaration préalable de la SA Orange pour l'installation du pylône. À la suite de l'installation de l'antenne, le GAEC de Coupet a constaté un déclin à la fois qualitatif et quantitatif de la production laitière sur l'exploitation la plus proche de l'antenne.

Ce-dernier a donc saisi le juge des référés du tribunal judiciaire du Puy-en-Velay. Un expert a été désigné et a demandé la suspension temporaire de l'utilisation de l'antenne. Cela n'ayant pas été accordé, le juge des référés mesures-utiles du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a été saisi à son tour pour suspendre le fonctionnement de l'antenne.

L'affaire est arrivée devant le juge des référés du Conseil d'Etat qui s'est prononcé par une ordonnance du 17 août 2022.

Il considère que c'est au juge du référé-suspension, et non au juge des référés mesures utiles, d'obliger l'Etat à interrompre temporairement le fonctionnement d'une antenne relais : « *Par suite, le moyen tiré de ce que le juge des référés du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dont l'ordonnance est suffisamment motivée sur ce point, se serait à tort reconnu compétent pour statuer sur la demande dont il était saisi, doit être écarté* ».

Il rejette la demande du GAEC : « *Si le GAEC fait état d'un taux de mortalité important dans son cheptel, il ne l'établit pas, un tel péril grave n'étant pas non plus caractérisé par les conséquences économiques*

de la baisse de la production laitière et de sa qualité. Au surplus, il appartient au GAEC de Coupet, s'il s'y croit fondé, de rechercher les effets de la mesure qu'il demande en contestant, par la procédure de référé régie par l'article L. 521-1 du code de justice administrative, le refus qui a pu être opposé par l'autorité compétente à sa demande de suspension temporaire du fonctionnement de ces stations radioélectriques pour les besoins des opérations d'expertise. Par suite, la demande présentée par le GAEC de Coupet doit être rejetée, sans qu'il soit besoin de se prononcer sur les autres conditions posées par l'article L. 521-3 du code de justice administrative" (voir [FilDP | Antenne-relais](#)).

Par Margaux Berthelard, juriste documentaliste

## 2) 08/11/2022 : Eoliennes : les risques sanitaires

Alain BELIME, Janvier 2016 v1.0.0

→ <https://www.charente.gouv.fr/content/download/27904/178273/file/Observations.pdf>

## 3) 13/11/2022 : Sensibilité de l'eau morphogénique aux ondes électromagnétiques

<https://nouveau-monde.ca/sensibilite-de-leau-morphogenique-aux-ondes-electromagnetiques/>

[Source : [L'Échelle de Jacob](#) via [reseauinternational.net](#)]

Par **Professeur Marc Henry**.

De multiples études scientifiques le prouvent, les champs électromagnétiques artificiels (Wi-Fi, Bluetooth, téléphone portable, ordinateur, compteur Linky, etc.) perturbent notre biologie interne (impacts sur l'activité du cerveau, modifications neurologiques/neuropsychiatriques, augmentation de l'hypersensibilité électromagnétique apparente, etc.).

Dans ce webinaire présenté par Mathilde Dufourcq, le Professeur Marc Henry nous explique de manière très concrète et très détaillée comment toutes ces belles technologies (dont nous apprécions pourtant pour beaucoup les avantages qu'elles nous procurent au quotidien) produisent des dégâts sur notre santé.

[Voir aussi :  
[Communication entre organismes vivants par biophotons](#),  
[Les trois émotions qui guérissent](#)  
et Dossier [5G et ondes pulsées](#)]

Par bonheur, le Pr Marc Henry nous livre des préconisations avisées des meilleures solutions de protection contre les ondes électromagnétiques extérieures... validées par la science !



Toutes les informations utiles pour trouver le ou les produits [CMO] qui correspondent à vos besoins (et à votre budget) sont sur cette page :

<https://www.cem-vivant.com/page-vivovojo,190.html>

#### 4) [26/11/2022 : Eoliennes versus vaches mortes : le grand concours, le grand scandale, le silence qui tue !](#)

[https://www.medias-presse.info/eoliennes-versus-vaches-mortes-le-grand-concours-le-grand-scandale-le-silence-qui-tue/166560/?utm\\_source=mailpoet&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Mailing+quotidien](https://www.medias-presse.info/eoliennes-versus-vaches-mortes-le-grand-concours-le-grand-scandale-le-silence-qui-tue/166560/?utm_source=mailpoet&utm_medium=email&utm_campaign=Mailing+quotidien)

par [Anatole Castagne](#)



#### **Témoignage de Patrice Morges, Agriculteur**

##### **à Buzaudon dans le Puy-de-Dôme.**

Je m'appelle Patrice Morges, et je suis agriculteur depuis toujours : je me suis installé sur la ferme de mes parents en 1989. Je suis né ici, au cœur des volcans d'Auvergne. Mes grands-parents étaient également producteurs laitiers. Si je parle aujourd'hui c'est aussi pour eux, car le travail de plusieurs générations est en train de sombrer, au nom des énergies vertes.

Depuis que les éoliennes de Briffons Prondines ont commencé à tourner, j'assiste à l'hécatombe de mon troupeau : mes vaches mangent, pourtant elles ne grossissent pas et produisent beaucoup moins de lait qu'elles devraient. Les quantités ont baissé de presque 40 %. Elles s'affaiblissent sans raison apparente, puis se couchent et ne veulent plus se lever. Elles finissent par mourir. Cela va vite, généralement entre 2 et 3 semaines seulement. Et les vétérinaires ne peuvent absolument rien y faire.

Sur les 3 dernières années, j'ai perdu au total 90 bêtes, soit environ 3 à 4 fois plus qu'avant. La semaine dernière quatre sont mortes, deux vaches et deux veaux, et aujourd'hui, j'en ai encore deux qui ne se lèvent plus et deux autres qui sont malades. C'est sans fin ...

Les problèmes de reproduction sont également inquiétants : Cet hiver, j'avais 26 génisses. Quatre d'entre elles n'ont pas réussi à avoir de petits, cinq ont mis au monde des veaux mort-nés, et huit sont venues à terme mais je les regarde dépérir, et je sais qu'ils vont mourir. Je précise également que j'ai eu 17 naissances de femelles d'affilée, ce qui n'est absolument pas normal.

Mon voisin, Laurent Mège, subit le même sort. En 3 ans, il a perdu au total 170 bêtes.

Il faut dire que nos deux fermes ont visiblement le cocktail gagnant face aux éoliennes : les aérogénérateurs nous surplombent, nos élevages sont a priori sur une grande nappe phréatique, et les lignes enterrées qui rejoignent les postes sources et postes de livraison longent nos pâtures.

La roche a déjà été fracturée maintes fois lors de la construction de l'autoroute puis du parc en fonctionnement, alors, si le projet du parc de Tortebesse voit le jour avec 22 éoliennes au total, je ne sais pas ce que nous allons devenir. Nous, les agriculteurs auvergnats, nous savons à quel point le sol des volcans est sensible.

Comme d'autres agriculteurs, nous avons fait analyser à nos frais les poils de nos vaches(1), et les résultats sont sans appel : intoxication aux terres rares. Les taux chez nous sont 15 fois supérieurs à la moyenne française. Dans la France entière, d'autres agriculteurs font le même constat : dans l'Aisne, dans le Cantal, en Loire-Atlantique, dans le Morbihan, dans le Nord, partout les analyses réalisées sur les vaches sont similaires. Sous l'influence des champs électromagnétiques, nos bêtes semblent incapables d'éliminer les polluants. Pourtant, aucun organisme d'état ne souhaite se pencher sur la question. On regarde ailleurs.

J'empile les carcasses d'animaux et mes dettes s'accumulent. Bientôt, les fermes comme la mienne disparaîtront : nous ne faisons pas le poids face à ces usines à énergie. Lorsque nous ne vivrons plus sous les pâles, il n'y aura plus aucun témoin du massacre qui se déroule discrètement à l'abri des regards. Pensez-y lorsque vous verrez une belle publicité sur l'énergie propre à la télévision.

Témoignage recueilli par Sioux Berger – Février 2022

(1)Note : laboratoire d'analyses : Tokseek.

- Lorsqu'il n'y a pas de champ électromagnétique important en présence, les polluants s'éliminent naturellement de l'organisme.
- Lorsqu'il y a présence de champ électromagnétique, les terres rares ne s'éliminent plus, et la santé animale et humaine est impactée. Plus le champ électromagnétique est fort ( antenne + éolienne + ligne HT ) plus les conséquences sont catastrophiques sur le bétail et sur la santé humaine.

**M. Milleret**, Président du SNPG

Contact email : [president.snpgrury@gmail.com](mailto:president.snpgrury@gmail.com)>

Contact téléphone : 06 07 67 08 62

## 5) [27/11/2022 : Manifestation de Mazeyrat d'Allier du 9 octobre 2022: compte rendu et retours](#)

[https://www.robindestoits.org/Manifestation-de-Mazeyrat-d-Allier-du-9-octobre-2022-compte-rendu-et-retours\\_a3184.html](https://www.robindestoits.org/Manifestation-de-Mazeyrat-d-Allier-du-9-octobre-2022-compte-rendu-et-retours_a3184.html)

### **Manifestation organisée par Robin des Toits et Ondes Citoyennes (63)**

Ce dimanche 9 octobre, à l'appel de Robin des Toits et Ondes Citoyennes, plus de 200 personnes (500 selon la presse!!!) se sont retrouvées à 10h à Mazeyrat d'Allier, en soutien à l'éleveur Frédéric Salgues, dont l'élevage est victime d'une antenne relais installée à 250m de son exploitation.

Parmi les manifestants, plusieurs collectifs et associations de la région, et aussi des personnes Électrohypersensibles (mêmes conséquences pour les animaux et les humains). Nous avons eu le plaisir d'avoir une délégation de l'ANAST (Association nationale Animaux Sous Tension) venue de loin, merci à elle.

Si nous parlons des présents, n'oublions pas les absents: élus politiques (hormis des maires locaux), syndicats agricoles, apparemment pas concernés.

La matinée a été consacrée à une marche processionnaire depuis le centre du village, jusqu'à l'exploitation de Frédéric Salgues, où nous avons pu constater de nos propres yeux le triste état des bovins.

La presse locale, présente sur les lieux a pu réaliser quelques interviews (nous aurions aimé qu'elle reste pour couvrir les prises de paroles de l'après-midi.

Puis retour au village, dans une salle mise à disposition par la Mairie, où les prises de parole se sont enchaînées, dans une ambiance fraternelle et chaleureuse.

Gérard Ledoigt, biologiste, nous a gratifié d'un exposé passionnant sur ses recherches qui ont mis en évidence l'impact des ondes artificielles pulsées sur les plantes.

Grand merci aux organisateurs locaux: Guy Cautenet pour Ondes Citoyennes, et Anne Gilbert pour Robin des Toits.


Cet évènement est emblématique de la possibilité de regrouper plusieurs structures militantes autour d'une affaire aussi sensible.

Nous espérons une suite prochaine et un heureux dénouement, essayons d'y croire

Dernier article de presse :

[https://www.veille.fr/mazeyrat-d-allier-43300/actualites/antenne-4g-plus-de-200-personnes-mobilisees-en-soutien-aux-eleveurs-de-mazeyrat-d-allier\\_14198080/](https://www.veille.fr/mazeyrat-d-allier-43300/actualites/antenne-4g-plus-de-200-personnes-mobilisees-en-soutien-aux-eleveurs-de-mazeyrat-d-allier_14198080/)

*Patrice Goyaud pour Robin des Toits*

Et enfin un compte rendu plus exhaustif par Guy et Anne →  [CR Mazeyrat.pdf](#) (96.41 Ko) contenu ci-dessous

## **Compte-rendu de la manifestation de Mazeyrat d'Allier du 9 octobre 2022.**

Ce dimanche 9 octobre 2022, à l'appel des associations Ondes Citoyennes et Robin des Toits, plus de 200 sympathisants résolus (associations, collectifs, particuliers, éleveurs, ...) se sont retrouvés à 10 heures du matin devant la mairie de Mazeyrat d'Allier, village rural de la Haute-Loire, un endroit où il faisait bon vivre et travailler, mais ça, c'était avant...

La journée a commencé par une marche. Dans le cortège, il faut saluer en particulier la présence d'éleveurs solidaires venus parfois de très loin (Normandie notamment : 500 kilomètres en voiture, parce qu'avec le train, ça n'est même pas envisageable).

Les personnes ne désirant pas se déplacer avaient la possibilité de regarder un film que nous nous étions procuré à cet effet : « **Agriculteurs sous tension : une omerta française** ». Ce documentaire relate la tragédie de nombreux élevages soumis à des agressions d'origine électrique (antennes, lignes THT, éoliennes ...). Fruit de l'excellent travail de la journaliste Nathalie Barbe, il relate les efforts titanesques menés pendant des décennies par Serge Provost, fondateur de l'association « Animaux sous Tension », pour défendre de nombreuses exploitations ruinées par l'impact d'un progrès non maîtrisé. Les témoignages sont terribles, et rappellent ce qui se passe à Mazeyrat. Serge Provost est mort le 9 octobre 2021. Nous le regrettons profondément. Sa lutte continue.

Le cortège des manifestants, pendant ce temps, s'est dirigé vers l'exploitation des frères Salgues, à environ un kilomètre du village. Encadrés par ces derniers et les organisateurs, les manifestants ont pu, dans l'ordre et le calme, constater le déplorable état de santé des animaux, adultes et jeunes. On pouvait sentir de l'émotion et de la colère devant un tel spectacle. A 250 m au nord, le pylône semblait nous narguer. Des appareils de mesure des ondes, apportés par les organisateurs, montraient que les émissions électromagnétiques n'étaient pas négligeables... Des personnes électrohypersensibles, protégées par des vêtements adaptés, avaient courageusement effectué cette marche, mais avouaient ressentir des douleurs caractéristiques de l'agression des ondes, et parfois devaient s'éloigner. De nombreux journalistes de divers média étaient présents, et multipliaient les interviews, pour notre plus grande satisfaction. Les forces de l'ordre étaient présentes. Elles n'ont pas eu à intervenir, évidemment : nous sommes des gens déterminés, mais pas des sauvages. Après le retour au village, à la salle municipale aimablement mise à notre disposition par M. Molhérat, maire de Mazeyrat d'Allier (que nous remercions bien vivement ici, ainsi que le personnel municipal), ce fut le moment des prises de parole. Le soleil aidant, cela s'est passé dehors, sur les pelouses, les chaises et les bancs, cependant que les « orateurs », armés d'un portevoix, faisaient part de leurs expériences personnelles, de leurs projets, de l'activité de l'association ou du collectif qu'ils représentaient le cas échéant. Ce fut un long moment riche en dialogues parfois poignants, quand il s'agissait d'évoquer les troubles physiques, moraux et matériels subis et les manières souvent rudimentaires de sen préserver. Au risque d'en oublier, citons : plusieurs cas d'élevages détruits (bovins, lapins, volailles, ...) et leurs propriétaires quasiment ruinés mais devant rembourser des échéances (Dame Finance n'oublie jamais), des personnes électrohypersensibles parfois âgées, planquées dans des « tiny houses » sans confort ou fuyant littéralement dans les bois, la recherche acharnée mais pas encore aboutie du droit à disposer d'un territoire sans ondes, un citoyen qui ne demandait rien et est abreuvé d'ondes par des antennes à 23 m exactement de sa maison et l'ANFR qui clôt le dossier après quatre expertises montrant qu'il habite un site « atypique », ...

Les personnes présentes, à notre demande et pour préserver un minimum de confort pour les gens électrohypersensibles, ont éteint leurs téléphones portables, à l'exception d'un seul individu qui s'était présenté comme un journaliste et a obstinément refusé de se priver de son « outil de travail », quitte à infliger des malaises aux personnes sensibles.

L'abondance des prises de parole a fait que les pique-niques ont été pris dans le même temps que les orateurs parlaient : après tout, au café-concert, ça fait des siècles que les artistes se produisent pendant que les spectateurs se restaurent. Ici, les « spectateurs » pouvaient intervenir, et ne s'en privaient pas. Les personnes présentes ont été invitées à laisser leurs coordonnées sur une feuille à l'entrée de la salle, si elles le souhaitaient. Nombre d'entre elles l'ont fait. Nous utilisons ces données, ainsi que les signatures du manifeste de soutien, pour envoyer ce compte-rendu, et renforcer les liens qui doivent tenir bon jusqu'à la victoire finale !

Notre ami le Pr Gérard Ledoigt, toujours fidèle participant des manifestations de l'association Ondes Citoyennes, a ensuite pris la parole, sans notes mais très convaincant lorsqu'il s'agit de montrer les dangers de l'excès d'ondes. Rappelons qu'il est expert auprès de l'ANSES, et qu'il est l'auteur de travaux à la méthodologie irréprochable mettant en évidence l'impact des ondes sur le vivant. Il a réalisé ses travaux pendant des années dans son laboratoire de l'Université de Clermont-Ferrand. Gérard est

également contributeur du « Livre noir des ondes », dont on recommande vivement la lecture. Après une trentaine de minutes de son exposé oral et des nombreuses questions qui lui ont été adressées, le « colloque » s'est continué en salle, appuyé par un diaporama savamment commenté. Savant et aussi très pédagogique, étayé sur une bibliographie impressionnante, Gérard Ledoigt a expliqué comment, partout dans le monde, des recherches sérieuses ont montré les effets néfastes des excès d'ondes sur la santé des végétaux, des humains, et aussi des animaux, gros et petits. Petits : les abeilles aussi sont frappées, et quand on connaît le rôle des insectes pollinisateurs dans le maintien de la vie sur Terre, on se dit que seule une furieuse inconscience permet aux « responsables » de fermer les yeux sur ce que nous dénonçons, c'est-à-dire le laxisme en matière de protection vis-à-vis des phénomènes électromagnétiques. Là encore, les questions ont fusé, et les réponses toujours pertinentes de Gérard Ledoigt aussi, avec parfois des échanges entre membres de l'assistance : sur ce sujet, tout le monde a son mot à dire ! A la fin de la journée, au moment de se quitter, des adresses ont été échangées, des rendez-vous ont été pris : oui, la lutte continue, le succès de cette manifestation doit inciter à poursuivre le combat. Attention cependant à qui ce pourrait affaiblir nos luttes. Deux dangers nous guettent :

**Premier danger: le morcellement des combats.** Certains intervenants ont estimé que le problème de l'élevage et le problème de l'électrosensibilité devaient être traités séparément. Nous devrions fractionner les luttes, et combattre séparément toutes ces nuisances ? Bien sûr que non : **désunis**, nous sommes perdus. Tous ces phénomènes se tiennent. A nous, militants, d'unifier les combats.

**Deuxième danger: on désespère de la science.** Lors des prises de parole, on a entendu, ici ou là, des réflexions un peu dubitatives sur la valeur scientifique qu'aurait eu (ou qu'aura, espérons-le !) l'expérience d'arrêt momentané des antennes. Ainsi, voir les vaches se rétablir rapidement après l'arrêt des antennes ne serait pas une preuve ? C'est notre devoir de répondre sans détour : désolé, mais c'est archi-faux ! Scientifiquement parlant, quand on a éliminé toutes les causes possibles d'un phénomène sauf une, celle qui reste -ici, les antennes- a de fortes chances d'être la vraie cause.

Encore faut-il avoir la possibilité de réaliser l'expérience (dans le cas présent : arrêter les antennes). Oui, la science a souvent commencé par des observations, et s'est développée ensuite, ne l'oublions jamais !

### **Pour l'immédiat, nous exigeons une vraie étude d'impact préalable à toute installation.**

Sur le plan sanitaire et environnemental, nous exigeons une véritable étude d'impact approfondie, et pas une simple modélisation à la va-vite, dont nous avons pu après coup montrer la futilité (par des mesures). Par ailleurs, nous récusons formellement les normes sanitaires officielles issues du décret du 3 mai 2002 : on sait que les valeurs démesurément élevées des niveaux prétendument admissibles ne protègent que des effets thermiques, les effets non-thermiques intervenant à des expositions nettement plus faibles continuant à être officiellement niés malgré les milliers d'articles scientifiques qui en prouvent l'existence. Selon le décret cité, l'être humain pourrait supporter un champ électromagnétique de 61 volts par mètre (V/m), alors que la valeur préconisée par la science (indépendante des industriels de la téléphonie) est plutôt de l'ordre de 0,6 V/m : cent fois moins ! La puissance des antennes est vraiment trop importante et doit être réduite, quitte à en implanter d'autres, de plus faible puissance, en des emplacements pertinents.

Enfin, il est indispensable de conduire une **étude hydrogéologique approfondie** du site (cours d'eau souterrains, nappes, failles, ...). Ce point est indispensable : certains élevages situés à proximité d'antennes-relais (ou d'éoliennes également) ne sont pas impactés, alors que d'autres le sont dramatiquement. C'est absolument inadmissible de ne pas prévoir une telle étude : pour construire une simple maison individuelle, on prend rarement toutes ces précautions, mais il y a au moins une étude du sous-sol. En effet, quel constructeur accepterait de travailler sur un terrain humide ou sujet à des glissements, par exemple ? Or, des antennes (avec leur équipement électrique) ont été installées dans des zones humides, et **l'eau est conductrice de l'électricité. Ce courant suit l'eau du sous-sol et peut atteindre une étable. Selon le GPSE (Groupement Permanent pour la Sécurité Electrique en milieu agricole), un courant de 4 milliampères dans les pattes des vaches suffit déjà à provoquer des**



**malaises et des pertes en lait, mais certains vétérinaires ont montré que les troubles apparaissent avant : dès 2 milliampères.** Veut-on multiplier les drames comme à Mazeyrat, ou va-t-on enfin prendre des précautions pour les éviter ?

### Et pour finir...

Le mardi 18 octobre, deux des organisateurs (Guy Cautenet pour *Ondes Citoyennes* et Anne Gilbert pour *Robin des Toits*) ont été reçus par Madame la Sous-préfète de Brioude (Haute-Loire). Ils lui ont exprimé la volonté de tous les manifestants du 9 octobre, développée dans une lettre adressée à Monsieur le Préfet de Haute Loire. Cette lettre demande au représentant de l'Etat la poursuite de l'expérience d'interruption momentanée des antennes de Mazeyrat d'Allier, afin d'exécuter une importante décision de justice exprimée par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, qui, rappelons-le, juge au nom du peuple français comme tous les tribunaux. Le peuple français, ça n'est pas rien ! Nous rapporterons la réponse du Préfet dès que nous en aurons connaissance.

Guy Cautenet, Président de l'association Ondes Citoyennes Anne Gilbert, Déléguée Robin des Toits pour le Puy de Dôme

## 6) 01/12/2022 : (vidéo) Contrainte de vivre dans une caravane A cause des ondes

<https://citizen-light.fr/contrainte-de-vivre-dans-une-caravane-a-cause-des-ondes/>



(N°8) « *Parlons-en !* » avec Danièle Bovin

« Les gens ne sont pas informés de ce qui se passe avec leur téléphone »

Tachycardie, maux de tête, saignements, cloque dans les yeux, insomnies... Elle est atteinte du syndrome de Sicem, le Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro-Magnétiques. Elle a dû être mise en invalidité.

Danièle Bovin travaillait pour la mairie de Lanester, en Bretagne en tant qu'animatrice. Agée de 64 ans, cette femme vit une situation douloureuse depuis plusieurs années. Victime des ondes, (wifi, Courant Porteur en Ligne, téléphone portables etc.), déclarée électrosensible par un médecin en 2017, elle a été contrainte de mettre fin à son travail. « Quand je suis dans un environnement sans ondes, explique-t-elle, je vais bien. Je fais du jardinage, je vais à la piscine, je vais du vélo ».

Parce qu'il lui a été nécessaire de « fuir les ondes », Danièle Bovin vit dans un mobil-home après avoir vécu dans une caravane durant près de 2 ans, sur une place publique.

« Les gens ne sont pas informés de ce qui se passe avec leur téléphone »

« Je ne suis coupable de rien, je suis victime », explique-t-elle dans un entretien qu'elle nous a accordé. « J'ai un handicap qui est reconnu. Il existe la loi Dalot. L'Etat devrait me fournir un logement qui tienne compte de mon handicap ».

7) **04/12/2022 : Dominique Belpomme | Électrosensibilité: une véritable pandémie**

<https://www.youtube.com/watch?v=03uC3ok-Zrg>



8) **07/12/2022 : Ondes électromagnétiques : Dans la Sarthe, Patrick Pilon veut faire éclater un "scandale sanitaire"**

[https://actu.fr/pays-de-la-loire/saint-longis\\_72295/ondes-electromagnetiques-dans-la-sarthe-patrick-pilon-veut-faire-eclater-un-scandale-sanitaire\\_55765597.html](https://actu.fr/pays-de-la-loire/saint-longis_72295/ondes-electromagnetiques-dans-la-sarthe-patrick-pilon-veut-faire-eclater-un-scandale-sanitaire_55765597.html)

S'estimant victime d'une antenne relais à Saint-Longis (Sarthe), Patrick Pilon veut dénoncer un système et la souffrance des éleveurs.



Depuis plus de 10 ans, Patrick Pilon alerte les médias sur l'impact des ondes électromagnétiques dans les élevages. ©Le Perche

Par [Vincent Guerrier](#)

Le Perche

Le **26 avril 2021**, des pelleteuses entraînent sur l'ancienne exploitation de **Patrick Pilon** pour détruire des silos et des bâtiments pour lapins. La fin brutale de près de 30 ans de travail.

Des lapins, il en possédait des milliers à **Saint-Longis**, à quelques hectomètres de [Mamers](#), dans la **Sarthe**. Il était même devenu l'un des principaux éleveurs de France. Mais le vent a tourné.

## 200 000 lapins morts

Petit à petit, ses lapins sont devenus malades et ont fini par mourir dans des circonstances inexplicables. En quelques années, Patrick Pilon estime les pertes à **200 000 lapins**. Assez pour se retrouver dans une situation financière intenable avant d'être placé en liquidation judiciaire en 2019.

Selon lui, c'est l'**antenne relais**, installée à quelques mètres de son terrain en 2004, qui est tout simplement l'origine du mal.

L'installation progressive de multiples opérateurs aurait suffi à multiplier l'exposition aux ondes électromagnétiques sur son terrain.



L'élevage de Patrick Pilon a été totalement ravagé en 2021 à la suite de sa liquidation judiciaire.

©Archives/Le Perche

Un an après la coupure de l'électricité dans son exploitation, il dit avoir mesuré du courant continu dans les cages à lapin, les jours de pluie. « Les spécialistes m'ont dit que c'était impossible. C'était pourtant vrai. Mais les machines sont venues détruire tout alors qu'une expertise devait avoir lieu. On ne saura jamais », déplore-t-il.

À lire aussi

- [Photos et vidéo : en Sarthe, l'ancienne exploitation de lapins de Patrick Pilon totalement détruite](#)

## « La Préfecture m'a laissé crever »

Moins de deux ans après, nous avons retrouvé Patrick Pilon, qui continue de se battre pour faire avancer son dossier, mais pas seulement.

Il travaille aujourd'hui pour le **Groupement de Défense sanitaire**, où il s'occupe notamment des nuisibles. En parallèle, il est devenu malgré lui un des principaux **lanceurs d'alerte** sur la question des ondes électromagnétiques en France.

Il écume les radios et les sujets à la télévision pour faire entendre la voix de très nombreux agriculteurs qui se disent victimes des ondes et qui sont aujourd'hui sans ressources.

« Mon dossier continue d'être suivi, mais il ne se débloque pas. Chaque mois, **je dois payer 2 700 euros à la banque**, pendant encore 5 ans. »

Il ne reçoit en échange aucune aide et l'affirme sans détour : « La Préfecture m'a laissé crever. » La Chambre d'Agriculture de la Sarthe, qui a refusé de répondre à nos questions, lui explique depuis des années ne pas être en mesure de prouver le lien de cause à effet entre l'antenne relais et son exploitation.

À lire aussi

- [Son élevage de lapins réduit au désastre, Patrick Pilon alerte sur les dangers des ondes](#)

Patrick Pilon a toutefois payé à ses frais, et à la demande de la Préfecture, une étude de perte menée par la Chambre d'agriculture elle-même.

Au total, l'organisme estime ces **pertes à 5 795 000 €**, en prenant en compte la valeur du site et la rentabilité de l'exploitation sur la période 2011-2019. Cette étude ne lui aura finalement été d'aucune utilité.

## Un combat perdu d'avance ?

Mais depuis des années de bagarre avec des organismes comme le GPSE (Groupe permanent pour la sécurité électrique), les sollicitations de tous les ministres, sénateurs et députés, il n'obtient rien. Le combat est-il perdu d'avance ?

La Préfecture de la Sarthe nous le confirme en tout cas : « Tant que l'on ne pourra pas démontrer un lien de causalité dans ce dossier, on ne pourra rien faire d'autre. Tout repose sur la capacité à prouver qu'un facteur X tend à modifier le processus Y. À l'heure actuelle, le nombre de cas problématique n'est pas du tout significatif. Dans le dossier de Mr Pilon, on est arrivé au bout de la procédure. »

Pourtant, de multiples cas ont bien été remontés aux autorités. Dans un courrier de 2019 que *Le Perche* a pu consulter, **la députée socialiste Marietta Karamanli** écrivait déjà à la Préfecture pour alerter sur le phénomène : « Plusieurs agriculteurs sarthois subissent de grandes pertes de rendement au sein de leurs élevages », prévenait la Parlementaire.

## Le jeu de la patate chaude

Depuis des années, le GPSE et le ministère de l'Agriculture se renvoient la balle sur la question des ondes électromagnétiques. Le premier a conscience du problème, mais ne sait pas forcément le gérer, et demande des moyens au second, qui, en retour, réclame toujours plus de données scientifiques. La légitimité du GPSE est aussi questionnée. L'organisme indépendant est une association sous le statut de la loi 1901, mis en place en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, les chambres d'agriculture, RTE, ENEDIS, Consuel, France Énergie éolienne, le Syndicat des Énergies renouvelables et la Confédération générale de l'Élevage. « Tous les professionnels connaissent le problème, mais je ne vois pas comment on va pouvoir le résoudre. Car si l'État rembourse, il se tire une balle dans le pied. En attendant, les hécatombes continuent. »

## Une histoire de sols

Sur le fond du dossier de ces ondes invisibles, mais potentiellement nuisibles, c'est bien le manque d'études en géobiologie qui porte préjudice aux éleveurs.

La profession n'est en effet toujours pas reconnue officiellement. « Depuis 4 ans, personne ne m'a encore dit que je racontais n'importe quoi. Selon moi, c'est le sol qui est la base de tout. À chaque problème, c'est sous nos pieds qu'il se passe des choses. Ça explique pourquoi certains ont des problèmes et d'autres non, car les sols sont différents. Tout le monde le pense, mais personne ne veut le reconnaître. Pourquoi ni le GPSE ni le ministère de l'Agriculture n'ont le courage de dire clairement qu'ils n'arrivent pas à gérer cet énorme scandale sanitaire ? »

À 57 ans, l'agriculteur sait que **ce combat est celui de sa vie** et de dizaines d'autres éleveurs. Un combat pour sa survie financière et pour la reconnaissance de tous ceux qui se disent victimes des ondes.

« Beaucoup d'autres éleveurs sont impactés, mais ils ne le disent pas forcément. Car il faut du courage pour se battre. On bouffe, on dort, on vit chaque jour avec ça. Et un beau jour, soit on se retire du combat, soit on se fout en l'air. »

## Reçu par le ministre

Récemment, avec plusieurs agriculteurs victimes présumées des ondes, Patrick Pilon a rencontré, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau. Attentif à son cas, il lui a toutefois répondu dans un courrier en date du 28 octobre : « L'impact de l'antenne relai sur les performances de votre exploitation n'a pas été démontré. Néanmoins, conscient du désarroi des exploitants de la délégation, j'ai informé le président du Groupement permanent de sécurité électrique (GPSE) de votre démarche afin qu'un accompagnement complémentaire puisse, le cas échéant, être proposé. » Notons toutefois que le GPSE connaît le cas depuis des années, mais n'a jamais mis les pieds à Saint-Longis. Patrick Pilon est formel : « Le GPSE est financé par RTE et ENEDIS notamment, ils n'interviennent pas sur les antennes. Ils ne seraient jamais venus chez moi de toute façon. Cette réponse du ministre est donc tout à fait méprisante. »

Malheureusement, l'actualité donne rarement le sourire à Patrick Pilon sur la question des ondes.

Le Conseil d'État a par exemple annulé le 17 août 2022, l'ordonnance du tribunal administratif de Clermont-Ferrand qui avait ordonné le 23 mai dernier, la désactivation pour deux mois d'une antenne 4G, alors qu'un éleveur disait en être victime. « D'un côté on nous dit qu'on veut nous aider. De l'autre, avec des actions comme ça, on nous met directement une balle dans la tête. » Sans croire réellement au changement, il continuera d'alerter sur cette problématique. Une cause qui le dépasse largement.

## 9) 11/12/2022 : Antennes/relais et cancers pédiatriques

Source : <https://collectif-accad.fr/site/antennes-relais-et-cancers-pediatriques/#more-9931>

### **l'omerta du moment..??**

Un courriel envoyé à Mediapart

Souhaitant contacter un journaliste d'investigation et au vu de la « sensibilité » du sujet, il m'a été suggéré de me rapprocher de « MEDIAPART ».

J'habite dans les Hauts de France à LESTREM. Début Mars 2022, j'ai découvert tout à fait incidemment qu'un projet d'implantation d'une antenne/relais était en cours à proximité de mon domicile. A cette époque, j'étais tout à fait « niais » sur le sujet...

Recours en référé au T.A de LILLE: Débouté début Mai 22. Le projet n'a pas démarré à ce jour.

Constitution d'un collectif « P.S.L.M.L.O » (Pas Sur La Même Longueur d'Ondes) regroupant des riverains de 10 communes de notre « territoire »; parution d'articles dans la Voix Du Nord

J'ai été contacté par un habitant d'une commune limitrophe qui « travaille » le sujet depuis 12 ans...!! Un sacré personnage de 78 printemps...!!! 400 articles de presse en sa possession... Ce monsieur a investigué et positionné sur des cartes et/ou des schémas les endroits où des enfants sont décédés de cancers pédiatriques (tumeurs cérébrales de type astrocytome ou leucémies). Il a établi un tableau comparatif concernant 2 communes de la région (LA GORGUE 2008/2016 et RUITZ 1998/2006). Sur ce tableau figurent les 6 enfants (3 pour LA GORGUE et 3 pour RUITZ) qui sont décédés entre les années d'installation et de démontage des antennes/relais.... Pas de décès « avant » et plus de décès « après » les antennes/relais...!! Ces enfants étaient domiciliés et/ou fréquentaient des écoles primaires proches des antennes/relais.

Ce monsieur a été assigné en justice à 3 reprises.... A 3 reprises il a été « relaxé »: « Je n'avance que ce que je suis en capacité de prouver ... » (sic). Il Ce monsieur documente d'autres cas de cancers pédiatriques sur nombre d'autres communes: VILLENEUVE DE LA RAHO (4 cas), SAINT CYR L'ECOLE (3 cas), LYON (2 cas), DRAVEIL (5 cas), REXPOEDE (2 cas). ESTAIRES (1 cas), le petit Louiss qui avait rencontré Kylian Mbappé et qui est décédé en 2021 d'une tumeur cérébrale. Il dit que les 2600 enfants concernés en France chaque année par ces cancers ne semblent pas compter pour beaucoup...

Ce monsieur décrit également les points dits « atypiques » créés lorsqu'une antenne/relais est érigée à proximité d'une ligne à haute tension ; venant ainsi potentialiser les effets des ondes électro-magnétiques ...

Ce monsieur décrit également les « lentilles » qui sont créées quand les faisceaux des antennes convergent. Dans ces « lentilles » le niveau d'exposition aux ondes est démultiplié....

Voici succinctement exposés quelques éléments que je souhaitais soumettre à votre appréciation ...

J'ai découvert qu'il s'agissait ici d'un sujet particulièrement sensible au vu des enjeux financiers pour les opérateurs...!!

Après le « scandale » de l'amiante, le sujet des causes environnementales des cancers pédiatriques (mais pas que....) liés à l'exposition aux ondes électro-magnétiques pourrait constituer le « scandale » des années à venir.....

Dans les Hauts de France ce sont 6 antennes/relais qui « sortent de terre » chaque jour.....!!!! Le « slalom » entre les éoliennes et les antennes/relais sera problématique à terme....

Restant bien entendu à votre disposition je vous laisse mes coordonnées

D Zegghers

**RAPPEL :**

source : Collectif Stop Linky et 5G du Pays de Condé

**RISQUE SANITAIRE DES ANTENNES RELAIS**

Les problèmes sanitaires des antennes relais et de la téléphonie mobile ont fait l'objet de plusieurs études qui démontrent que les troubles neurologiques et comportementaux, notamment les cancers sont plus importants chez les personnes habitant près des antennes. Comme exemples, voici ce que disent quelques-unes de ces études :

- Déjà en 2005, une [étude réalisée à Belo Horizonte au Brésil \(1\)](#): après avoir réalisé la cartographie de près de 300 sites d'antennes relais répartis sur la ville, les chercheurs ont constaté que plus de **80 % des personnes qui meurent de cancer vivent à moins de 500 m de l'une d'elles.**
- Plus récemment, en novembre 2017, une [étude épidémiologique indienne \(2\)](#) montre des **dommages à l'ADN chez les riverains d'antennes** à des niveaux d'exposition rencontrés usuellement dans l'environnement, notamment en milieu urbain.
- Et surtout, en novembre 2018, après 10 années de recherche, le [Programme National de Toxicologie américain \(NTP\) \(3\)](#) rapporte des **preuves évidentes entre exposition aux ondes des antennes 2G et 3G et tumeurs chez l'animal.** Alors que dire avec la 4G et la 5G.

Notes de renvoi :

(1) Une nouvelle étude scientifique prouve le lien direct de 4924 décès par cancer avec l'irradiation des antennes relais de téléphonie mobile - Mai 2011

[https://www.robindestoits.org/Une-nouvelle-etude-scientifique-prouve-le-lien-direct-de-4924-deces-par-cancer-avec-l-irradiation-des-antennes-relais-de\\_a1302.html](https://www.robindestoits.org/Une-nouvelle-etude-scientifique-prouve-le-lien-direct-de-4924-deces-par-cancer-avec-l-irradiation-des-antennes-relais-de_a1302.html)

(2) Riverains d'antennes-relais : ADN en danger

<https://nonalantennerelaisaneuville.wordpress.com/2018/03/19/riverains-dantennes-relais-adn-en-danger/>

(3) Ondes et tumeurs - Des preuves évidentes chez l'animal selon le NTP

<http://www.priartem.fr/Ondes-et-tumeurs-Des-preuves.html>

## 10) **12/12/2022 : 2eme suicide d'EHS : après Christophe MERGAULT, celui de Jean-Marie PUYPE**

Extrait du message de l'association « Les citoyens éclairés » <https://lescitoyenseclaires.org/>

Après Christophe Mergault, Jean-Marie Puype, 42 ans, électrohypersensible, soudeur de métier, intoxiqué aux métaux lourds (cf. laboratoire d'analyse toxseek) a mis fin à ses jours avant hier!!!

Jean-Marie avait fait un dossier MDPH (il a mis du temps à le faire car très peu d'énergie comme nous tous, troubles cognitifs de plus en plus importants!!) s'est vu refusé toute reconnaissance!!!! il n'est pas le seul!!

La cérémonie aura lieu mercredi 14 décembre à 14h30 à St Pierre de Plesguen 35 (à côté de Dinan dans le 22)

Jean-Marie avait accueilli Magalie qui a dû quitter en catastrophe son travail et vendre son logement à St Briec, devenue électrohypersensible (antennes, éoliennes, Linky). Elle se trouve dans une immense détresse en trouvant Jean-Marie en rentrant des courses pendu ! la voisine l'a prise en charge depuis et nous allons tenter de trouver une solution pour elle ... nous luttons au quotidien pour vivre (peut-on



appeler cela vivre????) et nous assistons au déni organisé des institutions administratives ... la transformation de notre société est un cauchemar....

**Message de Danièle BOVIN présidente de l'association « Les citoyens éclairés » aux adhérents de l'association :**

Bonjour chers adhérents,  
Après Christophe, voici Jean Marie qui vient de se donner la mort...  
Nous vous joignons le courrier envoyé ce jour aux députés et sénateurs du Morbihan.  
Vous pouvez le faire suivre aux élus de votre département

Nous avons invité Mme Michelle Rivasi, eurodéputée, qui défend la cause des ehs à être présente au crématorium pour la cérémonie de Jean Marie :  
MERCREDI 14 DECEMBRE A 14H30 AU CREMATORIUM DE SAINT PIERRE DE PLESGUEN  
<https://meilleures-pompes-funebres.com/crematoriums/35/mesnil-roc-h/crematorium-de-saint-pierre-de-plesguen-beb2>

Nous invitons la presse à venir couvrir l'évènement afin que les choses changent et que soit donnée la priorité à la vie.

Merci à tous ceux qui pourront se joindre à nous.  
De tout notre coeur, et pour tout le groupe des électro conscients...

Danièle

**Message de Danièle BOVIN présidente de l'association « Les citoyens éclairés » aux élus**



À l'attention de M. Rouillard, M. Pahun, M. Jacques,  
M. Pellois, M. Molac, Mme Le Peil, Mme Jourda,  
M. Le Nay, M. Labbé

Le 12 décembre 2022

**Avis de décès :**

Madame Monsieur,  
le 28 septembre, Christophe Mergault, celui qui avait osé s'opposer au système Linky, s'est donné la mort. Les 2000 pages qu'il avait rassemblées sur le lien entre diabète et ondes n'ont pas été lues par le procureur... Pourtant Christophe avait dû augmenter sa dose d'insuline par 4 depuis la pose des Linky dans son quartier.  
Vendredi 9 décembre, c'est Jean Marie Puype, connu de notre groupe breton, qui s'est également suicidé... Il venait de recevoir un avis défavorable de la MDPH, alors qu'il présentait un dossier faisant état de son intoxication aux métaux lourds, dus certainement à son métier de soudeur. Il se retrouvait donc avec un RSA, et dans l'impossibilité de travailler dans les ondes. Il avait bien obtenu une reconnaissance RQTH, mais aucune aide financière.

Je vous joins le communiqué diffusé par Mme Rivasi, eurodéputée, le 8 novembre dernier.  
Il est dramatique et honteux de voir que le gouvernement ne fait rien pour nous, alors que le handicap est bien reconnu par la médecine.  
Nous vous demandons d'intercéder à l'assemblée et de défendre les humains que nous sommes... avant les technologies qui gouvernent le monde au détriment de la vie...

Nous rappelons que la résolution 1815 du Conseil de l'Europe demandait d'appliquer le principe ALARA (*ALARA est l'acronyme anglophone de "As Low As Reasonably Achievable" que l'on peut traduire en Français par "Aussi basse que raisonnablement possible"*), à baisser les ondes immédiatement, et à prendre en compte les personnes EHS.

[https://www.robindestoits.org/Resolution-1815-du-Conseil-de-l-Europe-reconnaissance-du-danger-et-recommandation-d-abaissement-des-seuils-d-exposition\\_a1246.html](https://www.robindestoits.org/Resolution-1815-du-Conseil-de-l-Europe-reconnaissance-du-danger-et-recommandation-d-abaissement-des-seuils-d-exposition_a1246.html)

"8.1.4. de porter une attention particulière aux personnes «électrosensibles» atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et de prendre des mesures spéciales pour les protéger, en créant par exemple des «zones blanches» non couvertes par les réseaux sans fil."

l'article 114 du code de l'action sociale et des Familles précise pourtant que « *constitue un handicap, au sens de la loi de février 2005 pour l'égalité des Droits et des Chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison de l'altération, substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble invalidant.* »

Or nos droits premiers sont spoliés : pas de droit au logement, pas de droit à la santé...  
D'autres personnes intolérantes aux ondes sont en très grande difficulté sur la Bretagne et le Morbihan, voire en danger... Quid de la responsabilité des élus ? qui savent et ne font rien...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34551>

Nous attendons une réponse de votre part, et encore une fois des actes.

Cordialement

la Présidente,

**Danièle Bovin**

Maison des associations

18 rue Larnicol

56600 Lanester

[contact@lescitoyenseclaires.org](mailto:contact@lescitoyenseclaires.org)

<https://lescitoyenseclaires.org>

# Message des associations de défense des EHS (électro hypersensibles)

## *Urgence vitale pour les personnes sensibles aux ondes !*

Les personnes électrohypersensibles (EHS), souffrant d'intolérance aux champs électromagnétiques artificiels sont privées de toutes les libertés fondamentales garanties par l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme comme le droit au logement et le droit à la santé. Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, tel que proclamé par l'article premier de la Charte de l'environnement, présente le caractère d'une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du CJA.

Au pays des droits de l'homme, ceux-ci sont bafoués.

- Les EHS sont les migrants dans leur propre pays !
- L'ANSES, en mars 2018, a évalué la prévalence de ce syndrome à environ 5%<sup>1</sup> de la population touchée à des degrés divers, soit 3.5 millions de Français.
- N'oublions pas que ce syndrome affecte chaque jour des personnes qui jusque-là supportaient les champs électromagnétiques artificiels : nous sommes tous concernés par le problème, et les EHS sont des lanceurs d'alerte !
- Associations et collectifs interpellent les pouvoirs publics sans résultats, alors qu'il y a urgence vitale !

La couverture de téléphonie mobile doit-elle se faire au prix de la vie des personnes ?

### REGARD sur plusieurs situations tragiques et alarmantes aux 4 coins de France

#### ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)- Entrepierres

Philippe, EHS et chimicosensible, ancien professeur de technologie à l'Education nationale a trouvé une zone refuge depuis 2015 qui le protège de l'errance, une zone d'excellence environnementale qui va bientôt disparaître à cause d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile. En dépit de multiples courriers aux autorités et de propositions techniques étayées, il a été impossible d'obtenir une simple réunion avec la préfecture pour trouver une solution.

Il demande à ce que la préfecture déclare la vallée du Vançon « Zone protégée ».

<http://www.uneterrepourlesehs.org/>

#### AUBE (10)- Montsuzain

Virginie, 57 ans, ingénieur agronome, ex enseignante, extrêmement sensible aux ondes a vendu sa maison récemment construite et perdu son travail car son environnement est devenu intenable (milieu professionnel surexposé et antenne relais à 200 m derrière sa maison). Elle a ensuite vécu deux années de galère en caravane « blindée » dans le nord jusqu'à ce que deux nouvelles antennes de téléphonie mobile l'obligent à fuir. Elle a cherché désespérément un lieu pour dormir dans le nord mais elle s'est faite intimidée par des chasseurs. Aujourd'hui, réfugiée avec ses animaux, chez un ami la journée, elle part la nuit dormir, la peur au ventre, dans sa voiture au cœur d'une forêt, en zone blanche, située à 50 km. Sa situation est très précaire car elle souffre terriblement la journée en raison du rayonnement émis par le voisinage et les radiofréquences des éoliennes. De plus, une antenne est en cours d'installation près de la forêt où elle se réfugie la nuit. Ce lieu risque de ne plus être suffisamment sain pour elle. Ses symptômes d'électrohypersensibilité ne font qu'évoluer, ... L'accès aux soins lui est compliqué voire impossible malgré un cancer de la peau (en relation avec le rayonnement), des troubles de la vue, des troubles cardiaques, de gros problèmes dentaires, ... Elle est reconnue handicapée par la MDPH mais n'a droit à aucune aide. Elle a besoin de trouver très rapidement un lieu de vie adéquat.

#### HERAULT (34)

Anna ancienne bibliothécaire-archiviste, réfugiée de la pollution électromagnétique vit depuis 6 ans de façon spartiate, tel un soldat dans une tranchée dans les forêts de l'Hérault. Indemnisée de l'AAH depuis 2017, elle envisage une grève de la faim dans l'espoir que la 4<sup>ème</sup> tentative de réévaluation de son handicap et de ses besoins vitaux aboutisse cette fois-ci. En effet la MDPH ne tient pas compte de son besoin d'aide humaine pour les traitements, les soins thérapeutiques et ses besoins d'équipements de santé et d'aménagement tel qu'un auvent pour poursuivre la rééducation en hiver à l'abri des intempéries. Il s'agit au sens propre d'une non-assistance à personne en danger que de ne pas fournir un espace pour la rééducation à l'abri de la boue et du froid. Une bâche étant insuffisante. Sans compter tous les autres besoins... Interrompre la rééducation en période hivernale amplifie son handicap, crée des complications en chaîne. Les dommages se cumulent d'année en année. Foutue pour foutue elle ne voit plus d'autre choix que de faire une grève de la faim. À cela s'ajoute l'usure des années d'errance, de recherches nuit et jour d'une micro Zone Blanche ainsi que celle du froid. Cette existence invivable l'a rendue incapable de mener à bien les démarches administratives, de suivre une formation en agriculture et d'avoir une vie de famille.

#### LOIRE (42)- Sail-Sous-Couzan

Virginie très électrohypersensible a trouvé refuge en 2016 près d'un hameau dans la Loire en zone « presque » blanche. Les dernières antennes posées fin août-début septembre l'ont obligée à fuir sous tente dans un coin de forêt. Chassée par la gendarmerie à la demande du propriétaire elle n'a plus aucun lieu pour survivre à l'approche de l'hiver et dort en ce moment en forêt dans sa voiture.

Tous les efforts du collectif qui la soutient en direction des mairies et de la Préfecture ont été réduits à néant. Ils appellent à un rassemblement devant la sous-préfecture de Montbrison le 18/11 à 16 heures pour protester devant l'abandon par les pouvoirs publics des EHS, pour réclamer des zones blanches pour les plus atteints, et le relogement de Virginie et Marie-Jeanne compagnon d'infortune expulsées de leur lieu par l'installation des antennes.

#### HAUTE-LOIRE (43)- Mazeyrat d'Allier

La famille Salgues, GAEC du Coupet, conduit un élevage de vaches laitières. Depuis juillet 2021, à la suite de l'installation d'une nouvelle antenne 4G à 250 mètres des bâtiments du GEAC, le troupeau est décimé : près de 50 vaches meurent et la production de lait chute de façon vertigineuse. Le 9 octobre 2022, devant la mairie de Mazeyrat, plusieurs associations, des agriculteurs-éleveurs, des maires du secteur, (plus de 200 personnes au total) manifestent leur soutien aux éleveurs concernés par ce drame. Ils s'insurgent contre la décision du Conseil d'Etat qui a annulé en août dernier la décision du tribunal administratif de Clermont Ferrant, ordonnant la désactivation de l'antenne pendant 2 mois à des fins d'expertise. A la suite de la manifestation, le ministre de l'Agriculture concède l'organisation d'une réunion au ministère ... ! (À suivre)

C'est tout le vivant qui est menacé par le « toujours plus » d'ondes électromagnétiques pulsées !

#### MORBIHAN (56) – Lanvégen

Danièle est reconnue électrohypersensible. Après 2 ans de galère à vivre en caravane sur des espaces publics en zone blanche, elle acquiert un terrain agricole peu impacté par les ondes et installe un mobilhome. Elle demande un permis de construire avec une création de « Stecal \* » à la mairie. Après avoir interpellé le 1er ministre, Mme Cluzel, secrétaire d'état au Handicap, M. Cédric O, secrétaire d'état au Numérique ; M. le sénateur Joël Labbé, le sénateur Jacques Le Nay, le défenseur des droits etc. sur sa situation, rien n'y fait. La mairie lui a signifié son infraction à l'égard du code de l'urbanisme et l'a attaquée en justice. Elle est passible de correctionnelle avec amende et /ou emprisonnement. Son mobilhome a récemment été dégradé, elle vient d'écrire à tous les élus de sa commune sans réponse à ce jour...

*\*Les Stecal sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 15*

#### HAUTES-PYRENEES (65) - Tarbes

Marie-Christine, 65ans, collaboratrice d'artisan a, de par, son métier, été contrainte à un usage intensif du téléphone portable, du DECT, du wifi. Diagnostiquée EHS en 2014, après investigations biologiques plus encéphaloscans, elle ne supporte plus ni les basses, ni les hautes fréquences. Elle a été dans l'obligation de protéger son appartement avec des tissus anti-ondes, elle-même étant habillée avec des

vêtements protecteurs.  
Malheureusement, la 5G commence à être activée et cela n'est plus suffisant,  
Cloîtrée 95 % du temps : « Je grille dès que je sors ».

Prochain lieu de vie : la forêt ?

CERTAINES PERSONNES PUSSEES A BOUT FONT LE GESTE ULTIME :

<https://vimeo.com/763790459>

# AZB

Association Zones Blanches

Journalistes de la presse, de la radio,  
de la télévision, aidez-nous à mettre cette question  
dans le débat public !

Contact Presse : Association Zones Blanches- Marie-Noëlle BOLLINGER

[associationzonesblanches@gmail.com](mailto:associationzonesblanches@gmail.com)

Soutenu par :



Association Zone Blanche  
en vallée de l'Artillac  
Las Moulasses 09420 Esplas de Sérou  
Déclarée en Préfecture de l'Ariège sous le numéro W093001218



**SOS MCS**  
Association d'aide et de défense  
des personnes atteintes du syndrome  
d'**hypersensibilité chimique multiple**



## 11) 13/12/2022 : Contrôles de DAS : les omissions coupables de l'ANFR

<https://phonegatealert.org/controles-das-omissions-coupables-anfr/>

Par : [Equipe Phonegate](#)



Dans un [communiqué](#) du 7 décembre 2022, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) publie avec un an de décalage les mesures de DAS qu'elle a réalisées en 2021. La base de données de l'agence, que nous l'avons [obligée par voie légale à rendre publique en 2018](#), comporte à ce jour 862 rapports de tests, réalisés entre 2012 et 2022.

### *Des tests plus nombreux, mais incomplets et qui ne protègent pas la santé*

Ce sont donc 141 téléphones mobiles qui ont fait l'objet de contrôles en 2021 – contre 95 l'année précédente –, ce dont notre ONG, à l'origine de l'alerte et des premières sanctions contre les fabricants, se réjouit. Toutefois, nous constatons à regret que seulement 14 d'entre eux (10%) l'ont été en DAS tête, ce qui est totalement insuffisant.

Par ailleurs, selon l'ANFR, sur les 135 téléphones contrôlés en DAS tronc, seuls 2 auraient dépassé la limite réglementaire. **Voici, une fois encore, une fois de trop, l'agence en mission de communication bien plus que de protection de la santé des millions d'utilisateurs de ces smartphones.**

### *Toujours pas de mesures des DAS en usage réel...et ce malgré les recommandations de l'ANSES*

En effet, comme il est précisé dans le [rapport](#) de l'ANFR, les mesures de DAS tronc ont été effectuées à une distance de 5 millimètres du corps. Or, comme le recommande l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) dans son [rapport « Phonegate »](#) datant de 2019, le DAS tronc devrait être mesuré à même la peau, à zéro millimètre de distance.

Le gouvernement français a d'ailleurs déposé à ce titre, en septembre 2020, une [objection formelle](#) devant la Commission européenne. Trois ans plus tard, force est de constater que rien n'est réellement en place pour protéger la santé de nos concitoyens.

### *Des valeurs de DAS largement sous-estimées*

Les mesures réalisées par l'ANFR ne respectent donc pas les recommandations de notre agence sanitaire nationale (ANSES), recommandations validées par le gouvernement français lui-même. Ainsi, aucun des 141 modèles de mobiles testés en 2021 n'aurait obtenu de conformité et donc la possibilité d'être mis en vente en France, si celles-ci avaient été dûment appliquées lors des contrôles effectués.

En outre, et comme nous l'avons déjà rappelé tant à l'ANFR qu'à l'ANSES et au **Gouvernement**, la variation de certains paramètres de tests a une grosse influence sur les mesures de DAS.

### *Le DAS mesuré sur 10 grammes de tissu en Europe, pourquoi ?*

Celui-ci est en effet évalué sur 10 grammes de tissu en Europe contre 1 gramme aux États-Unis, multipliant ainsi mécaniquement la valeur de DAS (tête, tronc et membre) relevée par 2,5 ou 3. Ce sont donc l'ensemble des mesures de DAS qui dépasseraient largement les limites autorisées.

Mobile testé Art Fi	DAS 1g ARTMAN (W/kg)	DAS 10g ARTMAN (W/kg) <sup>2</sup>	DAS 10g Rapport ANFR (W/kg)
iPhone 8	6,156	2,875	
iPhone 8	10,91	4,594	
iPhone 8	10,168	3,298	
Galaxy A10	4,243	2,035	
Galaxy A3 201	5,721	2,076	
iPhone 5S	5,131	2,364	
iPhone 5S	8,597	3,288	
iPhone 5S	12,139	4,145	
iPhone 4S	7,073	3,331	
iPhone 4S	5,084	2,447	
Galaxy A3	4,452	2,138	1,58
iPhone 6	4,671	2,14	3,17
Redmi Note	5,083	2,284	

Des tests effectués en novembre 2020 par la société spécialisée [Art-Fi](#) (voir extrait ci-dessus), dans le cadre du documentaire de **Complément d'enquête** « [5g, l'onde d'un doute](#) », ont ainsi mis en évidence des résultats inquiétants : les valeurs de DAS pour l'**iPhone 8** d'**Apple**, mesurées au contact de la peau en 4G, s'y élèvent à 10,168 W/kg à 1g contre 3,298 W/kg à 10g. Même chose pour le **Nova 5T** de **Huawei**, dont les valeurs passent de 5,093 W/kg avec la norme américaine à 1,929 W/kg avec la norme européenne. Soit une augmentation dans les deux cas de plus de deux fois la valeur du DAS, mais surtout bien au-delà du seuil à ne pas dépasser en France qui est de 4 W/kg pour le DAS membre.

### *Les affirmations trompeuses de l'ANFR, au détriment de la santé des usagers*

Il est donc urgent et indispensable de réaliser des contrôles permettant d'évaluer le niveau de DAS réel auquel sont exposés les usagers. Le Dr **Marc Arazi**, président de l'association [Alerte Phonegate](#), à l'origine des révélations du scandale sanitaire et industriel, déplore un problème majeur :

*“Les affirmations de l'ANFR sont volontairement trompeuses. L'agence continue dans une démarche assumée visant à favoriser ouvertement les industriels de la téléphonie mobile, au détriment de la santé des utilisateurs. Aucun des téléphones portables mis sur le marché français et européen n'est sûr pour la santé. La pseudo « conformité » est un leurre et l'ANFR devra rendre des comptes pour avoir abusé les français.”*

**Sur le même sujet :** « Liste des téléphones portables retirés ou mis à jour pour tromperie et mise en danger des utilisateurs » <https://phonegatealert.org/france-liste-portables-dangereux/>